



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La relance dans les Hautes-Pyrénées

NEWSLETTER #1 - MARS 2021

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>



EDITO



Rodrigue Furcy,
préfet des Hautes Pyrénées

Dans les Hautes-Pyrénées, le plan France Relance c'est 20 millions d'euros qui ont déjà été engagés pour soutenir l'investissement et préparer l'avenir.

En 2020, France Relance dans les Hautes-Pyrénées c'est:

20 millions d'euros

pour soutenir l'investissement et préparer l'avenir

1181 emplois créés

qui s'ajoutent aux 367 millions d'euros pour la sauvegarde des entreprises et des emplois (PGE, PGE saison, fonds de solidarité, activité partielle) et aux 27000 emplois sauvegardés grâce à l'activité partielle

La priorité est claire : le plan de relance doit continuer de se déployer rapidement dans tous les territoires pour en maximiser l'impact. Ce déploiement territorialisé ne pourra se faire qu'avec la mobilisation de chacune et chacun d'entre nous.

Pour vous aider à identifier les opportunités que représente France Relance, cette newsletter vous informera de l'actualité des appels à projets. Vous pourrez ainsi vous en saisir et développer vos projets.

SOMMAIRE

La boîte à outils.....2

La rubrique France Relance.....2

Les guides France Relance.....2

L'accélérateur de projets.....2

Les mesures portées par l'ADEME.....3

Numérisation des commerces.....3

Les appels à projets.....3

Volet écologie.....3

Volet cohésion.....3

Volet compétitivité.....4

RUBRIQUE FRANCE RELANCE



La boîte à outils



Deux guides, l'un destiné aux maires, l'autre aux PME/TPE

Ces guides destinés aux élus locaux et aux entreprises récapitulent les mesures France Relance applicables afin de faciliter leur déploiement sur tout le territoire.



L'accélérateur de projet

L'ACCÉLÉRATEUR DE PROJETS

Ce dispositif lancé le 21 septembre 2020 est maintenu pour 2021. L'objectif est de faciliter le démarrage des actions matures en optimisant les procédures d'instruction administratives par l'État.



Demande de permis de construire pour la boulangerie de Vignec



La demande d'accélération portait sur le délai d'obtention du permis de construire, en raison de la nécessité d'effectuer les travaux avant novembre 2020, la commune de Vignec étant située en zone de montagne.

Dossier déposé le 2 juillet reçu le 10 juillet. Demande de pièces complémentaires le 27 juillet, dossier réputé complet le 7 août.

Permis délivré le 16 octobre, soit 2,5 mois avant l'accord tacite.

C'est le premier dossier dont l'accélération a abouti.

Les mesures du Plan de relance portées par l'ADEME

les thématiques sont les suivantes : la décarbonation de l'industrie, le déploiement de l'hydrogène renouvelable bas carbone, le recyclage des plastiques et l'économie circulaire, la dépollution pour la reconversion des friches, les démarches écologiques des TPE-PME, le tourisme durable



#CliqueMonCommerce



Commerçants, artisans, restaurateurs : si vous êtes impactés par les restrictions sanitaires, rendez-vous sur **#CliqueMonCommerce** pour bénéficier de solutions numériques gratuites pour le développement d'une activité en ligne : clique-mon-commerce.gouv.fr

Dispositifs de soutien à la numérisation des commerces

Aux côtés de la Banque des Territoires, l'Etat accompagne les collectivités qui souhaitent encourager la numérisation de leur centre-ville



Les appels à projets

Volet Ecologie



Agriculture - l'appel à projet « alimentation locale et solidaire »

Cet appel à projets est dédié aux initiatives locales de tous les acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire qui s'engagent à accroître l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale aux citoyens qui en sont éloignés.

Une enveloppe de 120 000 € est allouée au département des Hautes-Pyrénées, pour des projets pouvant être déposés du **15 janvier au 15 septembre 2021**. Les dossiers seront examinés au fil de l'eau, jusqu'à cette date.

Déploiement du fonds friches

L'appel à projets Etat-Région permettant le soutien financier de projets de Valorisation de friches industrielles a été publié sur le site de la DREAL .

Les aides du fonds friches s'adressent aux maîtres d'ouvrage de projets d'aménagement (collectivités, entreprises publiques locales, sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux, opérateurs, établissements publics d'État, et entreprises privées, sous conditions). Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 19 mars 2021**.



Volet Cohésion

Soutien à la numérisation des collectivités ou groupement de collectivités territoriales

Les projets cofinancés sont regroupés sur trois axes, dont les objectifs sont respectivement :

- Développer l'adoption d'outils numériques communs dans les collectivités territoriales.
- Accélérer la transformation numérique des collectivités par le soutien à la dématérialisation des démarches administratives en ligne, l'usage des données, le renforcement de la coopération avec les partenaires et usagers, le déploiement de FranceConnect et l'accès aux API nationales ;
- Cofinancer des projets qui améliorent la relation à l'utilisateur, accompagnent les agents dans la transition numérique ou sont menés avec un laboratoire d'innovation territoriale.

Soutien aux projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles (primaires et élémentaires)

Cet appel à projets propose de couvrir deux volets : le socle numérique de base et les services et ressources numériques mis à disposition des enseignants, des élèves et des familles. Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous et doivent être déposés **avant le 31 mars**.

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Les appels à projets

Soutien aux associations et entreprises

Les **prêts d'honneur solidaires** permettent aux créateurs ou repreneurs d'entreprise, en situation de fragilité économique, d'obtenir un financement et un accompagnement pendant trois ans.

Inclusion numérique

Lancement de 4.000 « Conseillers numériques France Services » qui proposeront des ateliers d'initiation au numérique partout en France.

Concrètement, l'Etat finance la formation et l'activité de 4 000 conseillers numériques durant 2 ans avec une enveloppe globale de 200 millions d'euros. Ces conseillers numériques auront la responsabilité de former les habitants aux usages numériques du quotidien (suivre la scolarité de son enfant, acheter en ligne, travailler à distance, protéger ses données, vérifier les informations, etc.). Ils seront accueillis par une collectivité territoriale ou une structure privée (association, entreprises de l'économie sociale et solidaire) qui doivent porter leurs contrats de travail. Pour candidater, RDV sur le site <https://conseiller-numerique.gouv.fr>

Volet Compétitivité



Reconduction des appels à projets à destination de l'industrie

Dans le cadre des dispositifs de soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie, l'appel à projets unique ouvert à la rentrée 2020 se poursuit (Aéronautique, Automobile, électronique...). Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 1er juin 2021** avec deux vagues successives de dépôt au 31 mars et au 1er juin.

ADHETEC: lauréat de l'AAP modernisation de la filière aéronautique

ADHETEC conçoit et fabrique des solutions adhésives de décoration intérieures et extérieures, de protection, masquage et adhésivage. L'objectif du projet est de positionner ADHETEC comme leader de la personnalisation des véhicules.

ISP System, Vic-en-Bigorre

Le projet UFESA (Ultra-Fast Electric Smart servo-Actuator) vise à apporter un nouveau type d'actionneurs dotés d'une intelligence artificielle pour booster les performances dans une grande compacité et faciliter la maintenance.

Site industriel clé en main

Lancement d'un AAP visant à sélectionner des sites immédiatement disponibles permettant l'accueil d'entreprises. Ce dispositif permet aux sites retenus de bénéficier d'appui à leur valorisation (communication auprès des investisseurs étrangers par Business France, priorisation de l'accompagnement financier des entreprises par la Banque des territoires). Ce dispositif est distinct du "Fonds Friches" qui permet de financer la viabilisation des terrains en vue de les rendre disponibles.

Un nouvel appel à propositions est ouvert **jusqu'au 31 mars 2021**.